

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 29/12/11

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20111216-58469-DE-1-1_0

CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 16 décembre 2011

**DISPOSITIF ÉCONOMIQUE
SUBVENTION À L'ASSOCIATION LES VIGNERONS DE BEYNES**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil général du 21 décembre 2004 approuvant le dispositif départemental de développement économique, modifié par délibérations des 24 mars 2006, 23 mars 2007, 15 février 2008, 26 juin 2009 et 25 novembre 2011 ;

Vu la délibération du Conseil général du 17 décembre 2010 relative au budget primitif 2011 ;

Vu les demandes de soutien de l'association des Vignerons de Beynes et de la commune de Beynes des 17 et 31 mai 2011 ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil général ;

Sa Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales entendue ;

Sa Commission des Finances et des Affaires générales consultée ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'attribuer à l'association des Vignerons de Beynes, une subvention exceptionnelle de 2 023 euros, pour l'organisation de la fête de la Saint Vincent.

Les crédits de paiement correspondants sont inscrits au budget départemental 2012, sur le chapitre 65 article 6574.